



Entre-nous

N°415 du 5 JANVIER 2019



INFORMATIONS MUNICIPALES

ATELIERS EQUILIBRE EN BLEU - Il est encore possible pour les personnes âgées de 60 ans et plus de s'inscrire sur la **session d'ateliers pratiques de maintien de l'équilibre** organisée par SIEL BLEU en partenariat avec le CLIC de la Roche aux Fées.

Cet atelier a lieu à Rannée **salle du temps libre** chaque lundi de **9 à 10h00**. Les personnes intéressées peuvent contacter le CLIC au 02.23.55.51.44 ou directement l'animateur de SIEL BLEU, Mr Beauvais au 06.98.44.64.13.

CHEMINS COMMUNAUX - Les personnes intéressées par l'achat de chemins communaux peuvent déposer une demande écrite (avec plan) auprès de la mairie de Rannée.

RECENSEMENT CITOYEN - Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans et avant la fin du 3^{ème} mois suivant en se présentant à la mairie du domicile avec leur carte d'identité et le livret de famille des parents.

A cette occasion, la mairie leur donnera une attestation de recensement.

VŒUX MUNICIPAUX

M. le Maire et les membres du Conseil Municipal sont heureux de vous inviter à la **cérémonie des vœux** qui aura lieu à Brétigné, salle du temps libre le **dimanche 06 janvier 2019 à 11h00**.

NOS ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT

CLUB DE L'ARDENNE - Activités : **bal le 11 janvier** avec Thierry SIMON, **Assemblée générale le 16 janvier** avec repas Pot-au-feu et renouvellement de la carte d'adhésion (15 €), s'inscrire avant le 8 janvier auprès d'Annick BECAN tél. : 02.99.96.32.40 ou Louise BRIANTAIS tél. : 02.23.55.55.19.

PETANQUE - Les personnes qui désirent participer à la pétanque pourront s'inscrire le 12 janvier prochain de 14 à 15 heures à la salle 1, à Brétigné ou par téléphone au 02.99.96.48.41 auprès de Monsieur LUSSOT Constant.

INFORMATIONS GENERALES

APPEL A PROJET CAF - La Caf lance un appel à projet pour **soutenir des actions collectives à dimension sociale, culturelle, solidaire et citoyenne impliquant fortement les jeunes et/ou relevant de leur initiative en direction des 12/25 ans**. Les demandes devront être réalisées le **31 janvier 2019 au plus tard**. Le dossier doit être signé et accompagné des pièces justificatives demandées. Si votre structure est déjà conventionnée avec la CAF d'Ille et Vilaine dans le cadre d'une prestation de services, aucune pièce administrative n'est nécessaire.

Ces documents sont également téléchargeables sur [caf.fr](http://www.caf.fr/partenaires/caf-d-ille-et-vilaine/partenaires-locaux/parentalite/appel-a-projet) <http://www.caf.fr/partenaires/caf-d-ille-et-vilaine/partenaires-locaux/parentalite/appel-a-projet>

ARCHITECTE CONSEIL - Le Département met à disposition des particuliers un **service gratuit de conseil en architecture et en urbanisme (CAU 35)**. **M. Pascal LESOURD**, Architecte conseils, vous recevra **sur rendez-vous** en mairie de **Bais** (02.99.76.30.26) les 08 janvier, 5 février, 5 mars, ou de **Domalain** (02.99.76.35.07) les 30 janvier, 13 février et 27 mars ou de **La Guerche-de-Bretagne** (02.99.96.21.09) les 17 janvier, 14 février et 14 mars. Consulter l'affichage extérieur de la mairie pour connaître l'ensemble des permanences.

Document à apporter lors du rendez-vous : photographies de l'environnement, photographies du bâtiment (plans), extrait du cadastre, extrait du PLU

CARTE D'IDENTITE - Pour obtenir ou renouveler votre carte d'identité, **vous pouvez gagner du temps en remplissant une pré-demande en ligne**. Pour cela, il vous suffit de créer un compte sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> Une fois connecté à votre espace personnel, vous pourrez ensuite sélectionner la démarche que vous souhaitez effectuer.

Après avoir rempli cette pré-demande, il convient ensuite de prendre contact avec n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil. Selon les modalités d'accueil de la mairie choisie, vous devez ensuite vous présenter au guichet, muni de vos pièces justificatives. Un agent complète alors votre dossier et numérise vos empreintes digitales.

Lorsque votre titre d'identité est disponible, vous recevez un SMS vous invitant à le retirer à la mairie dans laquelle vous avez déposé votre demande.

CHANGEMENTS DE FREQUENCES DE LA TNT -

Le 29 janvier prochain, Rannée sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau : **ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes** de la TNT après le 29 janvier 2019. C'est une **opération simple à faire** à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur TNT. Plus d'informations sur www.recevoirlatnt.fr ou centre d'appel 0970 818 818 (appel non surtaxé) ou en mairie.

MES DEMARCHES A PORTEE DE CLIC - L'Etat simplifie mes démarches. Pour le **permis de conduire** : je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire **sans me rendre au guichet d'une préfecture**. Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour la carte grise : je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation **sans me rendre au guichet d'une préfecture**. Il peut s'agir d'une demande de duplicata, (en cas de perte, de vol ou détérioration), de changement d'adresse, de changement de titulaire, d'une déclaration de cession d'un véhicule

Pour toute information :

www.demarches.interieur.gouv.fr

TIMBRE FISCAL ELECTRONIQUE - Il est possible d'acheter un timbre fiscal électronique sur le site ["timbres.impots.gouv.fr"](http://timbres.impots.gouv.fr). C'est simple, sécurisé et rapide. Le timbre électronique est utilisé pour payer les droits de certaines formalités administratives et

principalement la demande de passeport, de carte nationale d'identité et la demande d'attestation d'accueil. Le paiement sur le site d'achat de timbres électroniques est possible avec les cartes bancaires (Carte bleue (CB) et e-carte bleue, Visa, Mastercard). Le timbre électronique peut prendre 2 formes : un code 2D (QR code) et un identifiant à 16 chiffres. Il peut être délivré sur 2 supports : un document PDF (avec un code 2D qui peut également être scanné directement depuis un téléphone, une tablette par le service chargé de recevoir la demande) ou un SMS (contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre qui sera accepté par l'agent chargé de traiter le dossier).

Les principaux **avantages du timbre fiscal électronique pour les usagers** : non nominatif, achat 7 jours sur 7 puisque c'est un service en ligne, remboursable durant 1 an, valable 6 mois à compter de sa date d'achat, même si le montant de cette formalité a changé.

SERVICE-PUBLIC.FR - A partir du site officiel de l'Administration Française www.service-public.fr, (créé pour répondre aux **besoins des usagers**), vous pouvez utiliser les services en ligne et formulaires suivants concernant les papiers, la famille, la santé, le travail, le logement, les transports, ... : changement d'adresse, demande d'**acte de naissance**, achat en ligne de **timbre fiscal** pour le passeport, **télépoints** (solde des points du permis de conduire), rechercher une solution de **garde d'enfants** par localité, demander un **extrait de casier judiciaire** (n°3), télépaiement des amendes, **consulter le cadastre**, aide au logement étudiant, demande d'**allocation logement**, s'inscrire sur la liste **BLOCTEL**,

VOYAGE A L'ETRANGER - Vous souhaitez partir en vacances à l'étranger cet été ? Quel est le titre d'identité exigé pour votre destination ? Comment effectuer une demande ou un renouvellement de carte nationale d'identité (CNI) ou de passeport ? Retrouvez sur servicepublic.fr toutes les fiches pratiques à connaître pour faciliter vos démarches (carte d'identité, passeport, conseils aux voyageurs...).

**Feuille d'information locale élaborée par
l'Association SAINT LAZARE et éditée
par la Mairie de RANEE**

Prochaine parution le samedi 19 janvier 2019
vos annonces peuvent être déposées à la Mairie (boîte
aux lettres) ou envoyées à mairie.ranee@wanadoo.fr
jusqu'au mardi 15 janvier 2019.

Vous pouvez également consulter la feuille Entre-Nous
sur le site internet : www.ranee.com